

# CONDITIONS PARTICULIERES – OFFRE DE CLOUD PUBLIC

Version du 01 janvier 2019

Les présentes conditions particulières, complétant les conditions générales d'Hexatom, ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles Hexatom s'engage à louer des serveurs virtuels au Client sur sa plate-forme Cloud Public (ci-après désigné « Service »).

Les présentes conditions particulières prévaudront sur les conditions générales si une contradiction devait apparaître entre ces deux documents.

## 1 DESCRIPTION DU SERVICE

### 1.1 Service de Cloud Public

Hexatom met à disposition du Client plusieurs types d'instances reliées à de multiples solutions de stockage et d'archivage. Les instances disposent d'une partie des ressources mémoire vive et processeur d'un serveur hôte ainsi que l'accès à un espace de stockage. Ces instances disposent d'un accès à Internet dont les caractéristiques techniques sont définies sur le site Internet d'Hexatom au moment de la souscription et d'une adresse IP fixe.

Avant de choisir et d'utiliser une instance ou un espace de stockage, le Client s'engage à étudier attentivement chaque configuration d'instance et chaque type d'espace de stockage disponible. Il appartient au Client de sélectionner des instances, espaces de stockage et systèmes d'exploitation dont les caractéristiques correspondent à ses besoins.

Les différentes configurations et caractéristiques des instances et espaces de stockage sont décrites et accessibles en ligne sur le Site Internet d'Hexatom. Ces configurations et caractéristiques sont susceptibles d'évoluer régulièrement. Il appartient au Client de prêter attention à ces évolutions.

Les ressources (serveur hôte, instances, espaces de stockage, etc.) mises à disposition du Client restent la propriété exclusive d'Hexatom.

Les capacités de l'Infrastructure utilisée dans le cadre du Service peuvent être limitées.

En raison de la haute technicité du Service, Hexatom n'est soumise qu'à une obligation de moyen.

Pendant toute la durée de la souscription, Hexatom met à la disposition du Client une interface de gestion lui permettant de gérer le Service. Le Client doit disposer d'une connexion Internet pour se connecter à l'interface de gestion et accéder au Service, et demeure seul responsable de ladite connexion Internet notamment de sa disponibilité, sa fiabilité et sa sécurité

Les Services d'hébergement dédié d'Hexatom ne couvrent pas les redevances, abonnements, taxes, licences logiciels, ou autres moyens de rémunération pouvant être éventuellement demandés par les ayant droits, via l'utilisation des Services par le Client, et qui restent à la charge exclusive du Client.

### 1.2. Conditions d'utilisation du Service

Le Client souscrit au Service en ligne sur le Site Internet d'HEXATOM. La souscription nécessite l'enregistrement par le Client d'un moyen de paiement qui sera utilisé pour le paiement des factures émises dans les conditions prévues à l'article 10.

A compter de l'activation du Service par HEXATOM, le Client peut créer des instances dans son interface de gestion et utiliser les Services.

Dans le cadre du présent contrat, le Client est seul administrateur de ses instances, HEXATOM n'intervient en aucun cas dans l'administration des instances du Client. De même, le Client est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des espaces de stockage ou des espaces d'archivage mis à sa disposition.

HEXATOM se charge de l'administration de l'Infrastructure (matériel, réseau, serveurs hôtes, disques) sur laquelle sont configurés les instances et espaces de stockage mis à disposition du Client.

Le Client confirme posséder l'ensemble des connaissances techniques nécessaires pour assurer une administration correcte des ressources (instances, espaces de stockage, espaces d'archivage) mises à sa disposition par HEXATOM, et pour réaliser la sauvegarde des données stockées sur lesdites ressources. Le Client s'engage également à prendre connaissance de la documentation mise à disposition par HEXATOM et relative au Service Public Cloud.

Le Client a la possibilité d'installer par lui-même des logiciels sur ses instances. Ces installations se font sous son entière responsabilité, HEXATOM ne pouvant être tenu pour responsable d'un défaut de fonctionnement des instances du Client consécutif auxdites installations.

Le Client s'engage à respecter les conditions de licence et d'utilisation du système d'exploitation avec lequel ses instances sont configurées par HEXATOM, ainsi que les conditions de licence et d'utilisation des applications, le cas échéant préinstallées par HEXATOM sur ses instances. HEXATOM se réserve le droit de faire évoluer lesdits systèmes d'exploitation et applications préinstallés par ses soins, notamment en opérant toutes mises à jour et/ou montées de versions qu'elle estimerait nécessaire. En cas de nécessité de mettre à jour un système d'exploitation ou une application en cours d'utilisation par le Client, cette mise à jour est réalisée en concertation avec le Client.

Le Client peut également procéder aux opérations de maintenance et de mise à jour des systèmes d'exploitation et applications susvisés préinstallés sur ses Instances. Dans ce cas, le Client en assume l'entière responsabilité, la responsabilité d'HEXATOM ne pouvant en aucun cas être engagée à ce titre, notamment du fait d'opérations (maintenance, mise à jour, etc.) réalisées en violation des conditions d'utilisation et/ou de licence applicables, ou d'un défaut de fonctionnement de l'instance consécutif aux opérations ainsi réalisées par le Client.

Les conditions de licence et d'utilisation des applications et systèmes d'exploitation susvisés sont soit communiquées au Client au moment de la première commande d'Instance configurée avec lesdits systèmes et/ou logiciels préinstallés, soit mises à disposition du Client sur le Site Internet d'HEXATOM ou sur le Site de l'éditeur.

HEXATOM se réserve la possibilité de filtrer certains ports jugés sensibles pour la préservation de l'Infrastructure. De même, le Client reconnaît que des limitations sur les flux UDP / ICMP sont mises en place.

Dans le cadre du Service, le Client dispose à tout moment de la faculté, via son interface de gestion, d'augmenter ou de réduire le nombre de ses instances et le volume de données stockées dans ses espaces de stockage, ainsi que de changer les instances mises à sa disposition afin de bénéficier d'une nouvelle configuration. Ces changements interviennent de manière asynchrone suivant la demande du Client. Le Client formule sa demande dans l'interface de gestion ou via l'API d'HEXATOM.

Les opérations de suppression et de réinstallation d'espaces de stockage entraînent la suppression automatique et irréversible de toutes les données et informations qui y sont stockées. De même, Les opérations de suppression et de réinstallation d'instances entraînent la suppression automatique et irréversible :

- (a) des systèmes d'exploitation et applications qui y sont installées,
- (b) de toutes les données et informations stockées sur les espaces de stockage associés aux instances supprimées ou réinstallées.

Le Client est seul responsable des opérations (telles que sauvegardes, transferts, Snapshot, etc.) qu'il estime nécessaires de réaliser avant suppression ou réinstallation de ses instances et espaces de stockage, afin de se prémunir contre la perte de ses informations, contenus et données.

HEXATOM se réserve la possibilité de limiter ou restreindre certaines fonctionnalités de l'instance afin de garantir la sécurité de son Infrastructure. HEXATOM informera le Client dans la mesure du possible de la mise en place de ces blocages.

### **1.3. Précisions sur le fonctionnement des snapshots**

HEXATOM met en place une fonctionnalité permettant de réaliser des copies « instantanées » (ou « Snapshot ») de l'instance. HEXATOM rappelle au Client qu'un Snapshot ne constitue pas une sauvegarde pérenne des données de l'Instance, mais uniquement une copie « instantanée » de l'instance. Par conséquent, un Snapshot ne saurait en aucun cas dispenser le Client de réaliser une sauvegarde de ses données conformément aux dispositions de l'article 4 des présentes.

Par défaut, les Snapshots ont une durée illimitée et sont facturés dans les conditions prévues à l'article 10 ci-dessous.

Le Client peut solliciter la restauration de son instance à partir de n'importe quel Snapshot. Dans ce cas, les données de l'Instance sont supprimées et les données du Snapshot sélectionné sont restaurées.

### **1.3. Prestations de configuration spécifique du Service**

Le Client peut demander à Hexatom de procéder à une configuration spécifique du Service, adaptée à ses besoins. Une étude de faisabilité devra être réalisée au préalable par Hexatom. Toute prestation de configuration spécifique et/ou d'installation de services autres que ceux compris dans le Service Mise à Disposition d'un serveur dédié fera l'objet d'une facturation supplémentaire.

## **3. SUPPORT TECHNIQUE**

Hexatom met à la disposition du Client une assistance technique dont les conditions sont décrites dans les Conditions Générales de Vente.

## **4. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT**

4.1. Le Client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de son activité. Le Client est seul responsable des services et des sites Internet qu'il héberge sur les instances et espaces de stockage mis à sa disposition, ainsi que du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses.

Le Client a la qualité d'hébergeur au sens des dispositions de l'article 6-I-2 de la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004 en ce sens « qu'il assure, même à titre gratuit, pour mise à disposition du public par des services de communication au public en ligne, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature fournis par des destinataires de ces services ». HEXATOM n'assume en ce sens que l'accès du Client au Service permettant à ce dernier de stocker ses données et celles de ses clients.

HEXATOM rappelle qu'il appartient au Client de prendre toutes les dispositions techniques permettant la détention et conservation des logs de connexion ou toute donnée de nature à permettre l'identification de quiconque a contribué à la création du contenu ou de l'un des contenus des services dont le Client est prestataire et ce conformément à la législation en vigueur, et notamment du décret n° 2011-219 du 25 février 2011 relatif à la conservation et à la communication des données permettant d'identifier toute personne ayant contribué à la création d'un contenu mis en ligne prévoyant une durée de conservation de 12 mois.

4.2. Le Client s'engage à respecter les droits des tiers, tels que droits de la personnalité, droits d'auteur, droits sur les brevets ou droits sur les marques, droits sur les bases de données, et autres droits de propriété intellectuelle.

Le Client s'interdit notamment dans le cadre ou à partir du Service de mettre à disposition du public par l'intermédiaire des sites hébergés sur ses instances, des fichiers ou des liens de type hypertexte en violation notamment de droits de propriété intellectuelle, de mettre en place des services de débridage ayant pour finalité de permettre de télécharger en grande quantité sur les plateformes d'hébergement de fichiers, d'utiliser de manière avérée la technique du spamming ou envoi de courriers électroniques non sollicités sur le réseau Internet, au sens notamment de l'article L.34-5 du code des postes et des communications électroniques, de mener des activités d'intrusion, des tentatives d'intrusion (à titre non exhaustif : scan de ports, sniffing,

spoofing...), et plus généralement toute activité ou comportement litigieux tels que échanges de trafic (HitLeap, Jingling...), Black Hat SEO (Download, Reupload de vidéos sur les plateformes de vidéo en ligne...), Minage de Crypto-monnaies, Bots de jeux vidéo, etc.

Le Client s'engage à s'acquitter de toute licence qui s'impose s'il a recours à des logiciels tiers lors de l'utilisation du Service.

Dans ces hypothèses, HEXATOM se réserve le droit de suspendre le Service sans préavis et de résilier immédiatement et de plein droit le Contrat, sans préjudice du droit à tous dommages intérêts auxquels HEXATOM pourrait prétendre.

HEXATOM ne saurait être tenu pour responsable, à quelque titre que ce soit, y compris de manière solidaire, des informations, fichiers (notamment fichiers d'adresses), données et autres contenus du Client, et de l'utilisation qui en est faite dans le cadre du Service, notamment transmission, diffusion à des Internautes, collecte, exploitation, mise à jour, etc. HEXATOM ne peut que mettre en garde le Client sur les conséquences juridiques qui pourraient découler d'activités illicites réalisées sur ou à partir du Service.

4.3. Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement de ses instances, de ses espaces de stockage ou d'archivage consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le Client aura fourni son (ou ses) mot(s) de passe ou autres moyens d'accès (tels que clés d'accès SSH, Token, etc). De même, le Client supporte seul les conséquences de la perte du ou des mot(s) de passe et autres moyens d'accès susvisés.

4.4 Afin de maintenir le niveau de sécurité des instances du Client et de l'ensemble des serveurs présents sur son Infrastructure, HEXATOM se réserve le droit d'exiger des mises à jour du système d'exploitation des instances et applications préinstallées par HEXATOM, pour lesquelles un défaut de sécurité a été relevé. Si la mise à jour du système d'exploitation et desdites applications n'est pas effectuée suite aux demandes d'HEXATOM, HEXATOM se réserve le droit d'interrompre la connexion des instances au réseau.

De même, dans le cas où HEXATOM détecterait qu'une instance, un espace de stockage ou un espace d'archivage du Client présente un problème de sécurité, un courrier électronique pourra être envoyé au Client, indiquant qu'une procédure de réinstallation ou de suppression s'impose pour maintenir l'intégrité des Services et de l'Infrastructure. HEXATOM se réserve le droit d'interrompre la connexion au réseau des instances, espaces de stockage, espaces d'archivage concernés, en attendant la réinstallation par le Client de son instance. Les manipulations consistant à opérer la sauvegarde et le transfert des données du système impacté vers un nouveau système doivent être faites par le Client sous son entière responsabilité avant toute procédure de réinstallation et/ou de suppression.

4.5. Le Client reconnaît que, pour des raisons de sécurité, certaines fonctionnalités et protocoles (tels qu'IRC ou l'échange de fichiers de pair à pair) sont susceptibles d'être soumis à des limitations à partir du Service. Les services d'anonymisation (Proxy) et de cardsharing (CCCam ou équivalents) sont interdits à partir du Service.

4.6. Les Services, et notamment les technologies de « Cloud Computing » utilisées par HEXATOM pour la gestion des instances, des espace de stockage ou des espaces d'archivage du Client, ne constituent pas une garantie de continuité de Services, ni une garantie de de protection et de conservation des données du Client. Le Client demeure seul responsable, notamment en cas d'hébergement de contenu et/ou de données sensibles ou/et nécessaires à la poursuite de ses activités, de la sauvegarde (ou back-up) de ses données, la mise en place et la gestion d'un plan de continuité et/ou de reprise d'activité, et plus généralement de toutes mesures techniques et organisationnelles de nature à permettre au Client de poursuivre son activité dans l'hypothèse d'un dysfonctionnement majeur des Services susceptible d'impacter la continuité de son activité et la disponibilité et l'intégrité de ses contenus et données.

4.7. Il appartient au Client de s'acquitter de toute licence ou droit d'utilisation contracté auprès d'HEXATOM. A défaut, HEXATOM se réserve le droit de suspendre sans préavis le Service.

4.8. HEXATOM se réserve la possibilité d'exercer des contrôles sur la conformité de l'utilisation par le Client du Service à ces dispositions. HEXATOM se réserve le droit de suspendre sans préavis le Service, dans les conditions prévues dans les conditions générales de vente d'HEXATOM, en cas de non-respect par le Client des conditions particulières et générales d'HEXATOM et, de manière générale, de l'ensemble des lois et règlements en vigueur, ainsi que des droits des tiers.

## **5. OBLIGATIONS D'HEXATOM**

Hexatom s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Hexatom s'engage à :

**5.1.** Maintenir en état de fonctionnement le cluster hôte. En cas de défaillance du cluster, Hexatom s'engage à tout mettre en œuvre pour rétablir le cluster hôte dans les meilleurs délais possibles sauf défaillance qui ne serait pas de son fait. Dans ce dernier cas, Hexatom en informe immédiatement le Client.

**5.2.** Assurer l'accès aux instances et espaces de stockage via Internet 24h/24 tous les jours de l'année. Hexatom se réserve la possibilité d'interrompre le Service pour procéder à une intervention technique afin d'en améliorer le fonctionnement.

**5.3.** Intervenir rapidement en cas d'incident non consécutif à une mauvaise utilisation du Service par le Client sur demande d'intervention du Client.

**5.4.** Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils conformément aux règles et usage de sa profession.

## **6. RESPONSABILITE DE HEXATOM**

En tout état de cause, la responsabilité de Hexatom ne saurait être recherchée, à quelque titre que ce soit, pour tout contenu, information et, de manière générale, toute donnée hébergée accessibles sur les instances ou espaces de stockage du Client. De même, la responsabilité de Hexatom ne pourra être recherchée en cas de non-respect d'une obligation et/ou une défaillance des opérateurs du réseau Internet.

Dans le cas où la responsabilité de Hexatom serait rapportée dans le cadre du Service objet des présentes conditions particulières, il est expressément convenu qu'elle ne serait tenue à réparation que du préjudice direct et immédiat dans la limite d'un montant de dommages et intérêts ne pouvant excéder le montant des règlements effectués par le Client au titre de ses deux (2) derniers mois d'abonnement au Service concerné jusqu'à la date du fait générateur de la responsabilité de Hexatom.

Hexatom se réserve le droit d'interrompre la connexion à Internet du Serveur loué au Client, si l'instance constitue un danger pour le maintien de la sécurité de la plate-forme d'Hexatom, que ce soit suite à un piratage de ladite instance, ou à la suite de la détection d'une faille dans la sécurité du système, ou à une nécessité de mise à jour de l'instance.

Hexatom informera auparavant, dans la mesure du possible, le Client dans un délai raisonnable en l'informant de la nature et de la durée de l'intervention, afin que le Client prenne ses dispositions. Hexatom s'engage à rétablir la connexion dès que les interventions de correction auront été effectuées par le Client.

## **7. ENGAGEMENTS DE NIVEAU DE SERVICE**

### **7.1 Garantie de temps de rétablissement (« GTR »)**

Hexatom s'engage à maintenir en parfait état de fonctionnement le Service de Cloud Public mis à disposition du Client. Le Service repose sur une architecture technique entièrement redondée qui vise à offrir une disponibilité extrêmement élevée.

En cas de défaillance du Service, le support technique Hexatom effectuera un diagnostic et sous réserve d'une panne avérée il ouvrira un ticket d'incident dans son système de gestion des incidents. La GTR garantie par Hexatom pour le Service de Cloud Public est de 1 heure 24h/24 7j/7. Le délai de rétablissement du Service est mesuré entre la date d'ouverture du ticket sur le système de gestion des incidents, et la date de résolution de l'incident.

En cas d'indisponibilité, le Client déclare l'incident, et communique à HEXATOM toutes les informations utiles au diagnostic et à l'intervention d'HEXATOM. Le Client s'engage à rester en permanence disponible afin de pouvoir collaborer avec HEXATOM à première demande notamment en lui fournissant toute information complémentaire, et en procédant à tous les tests et vérifications nécessaires. Si besoin, le Client donne accès à sa console de gestion à HEXATOM. Si le Client n'est pas disponible ou ne collabore pas avec HEXATOM, il ne pourra pas bénéficier de la présente garantie.

Le présent engagement ne concerne en aucun cas la disponibilité des éléments qui demeurent sous le contrôle du Client, tels que notamment les logiciels ou applications installés et utilisés par le Client sur l'instance. En cas de changement d'instance suite à un incident, il appartient au Client de réinstaller ou réinitialiser ses logiciels et applications, et de restaurer les données et informations qui y étaient stockées.

## 7.2 Disponibilité de l'Accès Internet

Le débit crête ne peut être atteint que si les configurations des logiciels installés par le Client sur le serveur dédié le permettent. En particulier, toute modification par le Client de la configuration du serveur dédié (modification des paramètres d'origine, installation et activation de nouveaux logiciels et fonctionnalités).

Le débit maximal garantis de la connexion IP, mis à disposition du serveur du Client, est précisé sur le Site Internet (« Bande passante garantie »), dans les caractéristiques de l'offre au moment de la souscription.

Compte tenu de la nature même d'Internet et de son fonctionnement, les données circulant sur des réseaux hétérogènes aux capacités techniques et aux responsabilités diverses, la responsabilité technique d'Hexatom est limitée à son réseau.

Hexatom s'efforcera d'assurer la disponibilité de l'Accès à Internet 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sous réserve des éventuelles maintenances planifiées nécessitant une interruption technique temporaire.

L'Accès à Internet est considéré comme indisponible lorsque les éléments réseaux indispensables au fonctionnement du serveur dédié du Client subissent une panne dont l'origine n'est pas une maintenance planifiée, provoquant une indisponibilité totale du Service du Client sur Internet.

Le taux de disponibilité garantis du service de connexion Internet est de 99,9%.

## 7.3 Pénalités

En cas de non-respect des garanties du Service, le Client pourra demander à Hexatom un crédit de 5% du montant de la prestation concernée par tranches de 30 minutes d'indisponibilité au-delà du délai garanti. Le montant du crédit ne pourra pas excéder le montant du loyer mensuel facturé pour le Service.

Les crédits sont crédités directement sur le compte HEXATOM du Client sur simple demande de ce dernier. La demande du Client doit être impérativement effectuée par le Client dans sa console de gestion au plus tard le mois suivant celui au cours duquel l'indisponibilité a été constatée par HEXATOM. A défaut, le Client ne peut plus obtenir lesdits dédommagements. Les crédits doivent être consommés par le Client dans le cadre du Service Cloud Public dans le mois calendaire suivant le moment où ils sont crédités sur le Compte HEXATOM du Client. A défaut, les crédits sont perdus et ne peuvent plus être utilisés. Les crédits ne peuvent en aucun cas être remboursés au Client en numéraire.

Il est expressément convenu que les crédits susvisés constituent pour le Client une indemnisation forfaitaire de l'ensemble des préjudices résultant du non-respect par HEXATOM des engagements de service en cause ; le Client renonçant à ce titre, à toute autre demande, réclamation et/ou action.

Si un événement entraîne le non-respect de plusieurs engagements de niveaux de Service, les crédits ne peuvent pas être cumulés. Il est fait application du crédit le plus favorable au Client.

Le Client ne pourra en aucun cas se prévaloir du présent article et prétendre aux crédits susvisés en cas d'indisponibilité résultant en tout ou partie :

- (i) d'évènements ou facteurs échappant au contrôle d'HEXATOM tels que non-limitativement cas de force majeure, fait d'un tiers, problème de connexion au réseau Internet, dysfonctionnement du réseau Internet, dysfonctionnement ou mauvaise utilisation de matériels ou logiciels sous le contrôle du Client (notamment les applications exécutées sur l'instance),
- (ii) d'un manquement du Client aux obligations mises à sa charge dans le cadre du présent Contrat (notamment défaut de collaboration à la résolution de l'incident),
- (iii) d'une mauvaise utilisation ou d'une utilisation inappropriée du Service par le Client (notamment mauvaise utilisation des instances ou de l'Interface de Gestion, etc.),
- (iv) d'une maintenance planifiée,
- (v) d'une interruption intervenant dans les conditions prévues à l'article 4 des présentes ou
- (vi) d'un hacking ou d'un piratage informatique.

## **8. DUREE ET RESILIATION**

### **8.1 Durée**

Le contrat prend effet à compter de la souscription du Service par le Client depuis le site Internet d'Hexatom.

Le Service de Cloud Public est conclu pour une durée indéterminée. Le Client décide, en fonction de ses besoins, de créer et de supprimer tout ou partie du Service (en particulier instances, espaces de stockage et espaces d'archivage), via sa console de Gestion.

Il n'y a pas de durée minimum d'utilisation. Toutefois, tout(e) heure ou mois commencé(e), selon le mode de facturation retenu, est facturé(e) et du(e) en intégralité dans les conditions prévues à l'article 9 ci-dessous.

### **8.2 Résiliation, limitation et suspension du Service**

Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat en cas de force majeure dans les conditions prévues dans les Conditions Générales de Vente en ligne d'Hexatom.

Dans les autres cas, le Client est libre de résilier le Contrat par simple envoi postal de la demande qui se trouve à l'adresse suivante HEXATOM 55 avenue des Champs Pierreux 92000 Nanterre France.

Le non-respect par le Client des stipulations de l'article 4 des présentes conditions particulières, et notamment toute activité spécifiquement interdite à partir des instances d'HEXATOM et/ou tout contenu diffusé spécifiquement interdit sur les instances d'HEXATOM et/ou susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale et/ou susceptible de porter atteinte aux droits d'un tiers, entraînera le droit pour HEXATOM de déconnecter et/ou d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les Services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages intérêts auxquels HEXATOM pourrait prétendre.

Aux termes de ce contrat, quel qu'en soit le motif, les instances et espaces de stockage ou d'archivage du Client sont supprimés ainsi que l'intégralité des éléments associés, et des données susceptibles d'y être stockées.

En toute hypothèse, les mesures de restriction, limitation ou suspension sont exercées selon la gravité et la récurrence du ou des manquements. Elles sont déterminées en fonction de la nature du ou des manquements constatés.

Le Client accepte par avance qu'HEXATOM effectue une restriction, limitation ou suspension du Service offert si HEXATOM reçoit un avis à cet effet notifié par une autorité compétente, administrative, arbitrale ou judiciaire, conformément aux lois applicables appropriées.

## 10. PRIX – MODALITES DE PAIEMENT

Les tarifs applicables sont disponibles sur le site <https://www.hexatom.fr>.  
Ces tarifs sont exprimés en euros hors taxes.

### 10.1 Instances et éléments associés

Le prix des instances, et le cas échéant des éléments associés (tels que système d'exploitation, espace de stockage), est fonction de la tarification retenue par le Client, et du temps de mise à disposition des instances et éléments associés.

Deux tarifications sont proposées :

- Un tarif horaire
- Un tarif forfaitaire mensuel

Le tarif forfaitaire mensuel permet d'utiliser une instance (et le cas échéant les éléments associés) pendant tout le mois calendaire au cours duquel l'instance est créée. Si la création de l'instance intervient en cours de mois, le tarif forfaitaire mensuel susvisé est facturé au prorata temporis sur la base du nombre d'heures restant depuis la création de l'instance, jusqu'à la fin du mois en cours (l'heure de création de l'instance étant comptabilisée comme une heure pleine et entière).

Le tarif forfaitaire mensuel (intégral ou proratisé dans les conditions prévues ci-dessus), est dû en intégralité par le Client ; y compris si l'instance concernée est supprimée avant la fin du mois calendaire considéré. Tout élément (instance et éléments associés) facturé au tarif forfaitaire mensuel, et non-supprimé, continue à être facturé d'un mois sur l'autre au tarif forfaitaire mensuel applicable dans les conditions précitées.

Au sujet du tarif horaire, toute heure commencée est facturée et due en intégralité par le Client ; y compris si l'instance est créée et/ou supprimée en cours de tranche horaire.

Toute instance créée (y compris les éléments qui y sont associés) est facturée au Client dans les conditions du présent article, y compris si elle n'est pas utilisée. Les instances (y compris éléments associés) sont considérées comme créées dès que le Client les valide dans sa console de gestion ou via l'API. Dès sa création, l'instance apparaît dans la console de gestion du Client. La mise à disposition prend fin au moment de la suppression de l'instance. Il est précisé qu'une instance arrêtée mais non-supprimée continue à être facturée. Le statut de l'instance est visible dans la console de gestion du Client.

Le coût d'utilisation des espaces de stockage, des espaces d'archivage et des espaces de stockage des snapshots est fonction du volume de données utilisé ou alloué, du temps d'utilisation des espaces de stockage. Il est facturé par gigaoctet par heure ou gigaoctet par mois. Le gigaoctet d'espace de stockage est toujours facturé en intégralité ; y compris s'il n'est pas utilisé entièrement (arrondi au gigaoctet supérieur).

Toute heure durant laquelle un gigaoctet d'espace de stockage est utilisé, est facturée et due en intégralité par le Client ; y compris si l'utilisation du gigaoctet d'espace de stockage débute et/ou est supprimée en cours de tranche horaire.

### 10.2 Généralités

Le Client effectue les demandes de création et de suppression via sa console de gestion.

Le tarif applicable est déterminé par le Client via sa console de commande au moment de la création de l'élément concerné (par exemple création d'instance).

En cas d'application d'un tarif forfaitaire mensuel, le Service est facturé à terme à échoir quelques instants après la création par le Client de l'élément concerné (instance et éléments associés).

En cas d'application d'un tarif horaire ou d'un tarif à l'usage, les Services sont facturés mensuellement à terme échu au début du mois calendaire suivant le mois d'utilisation, sur la base de la consommation constatée par HEXATOM. HEXATOM se réserve la possibilité de facturer lesdits Services au Client avant le terme du mois

civil en cours, dès lors que les Services consommés par le Client au cours du mois considéré atteignent un montant total significatif.

Le temps de mise à disposition est constaté par HEXATOM sur la base des données disponibles de son système d'information, lesquelles font foi et sont pleinement opposables au Client.

Les paiements sont effectués à trois (3) jours date de facture, par prélèvement automatique sur le compte bancaire, le compte Paypal®, ou le Compte HEXATOM du Client.

Le Client s'engage à toujours disposer sur le compte bancaire et le moyen de paiement qu'il utilise, des sommes suffisantes pour que ses factures puissent être réglées dans les délais convenus.

Si HEXATOM n'est pas en mesure de prélever sur le moyen de paiement associé, un courriel sera transmis au Client l'invitant à régler dans les plus brefs délais le montant de sa facture en attente de règlement. A défaut, le Service sera suspendu de plein droit par HEXATOM pour non-paiement.